

**PROCES VERBAL DE RÉUNION**  
MERCREDI 26 JANVIER 2022 - 18H00  
Hôtel communautaire LESNEVEN

## - CONSEIL COMMUNAUTAIRE -

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 40  
 Nombre de conseillers en exercice : 40  
 Nombre de conseillers présents : 33

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*L'an deux mille vingt-deux, le 26 janvier à 18 heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel communautaire à Lesneven sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente de la Communauté Lesneven Côte des Légendes le 20 janvier 2022, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :**

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves		X	Pouvoir à René PAUGAM
GUISSENY	CABON	Herveline		X	Pouvoir à Raphaël RAPIN
GUISSENY	CONQ	Mickaël	X		Arrivée au point 4
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERLOUAN	GAC	Marie-Jo		X	Pouvoir à Christian COLLIOU
KERLOUAN	GUÉZÉNOC	Georges	X		
KERNILIS	IMBERDIS	François-Xavier	X		Arrivée au point 4
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	CASTEL	Odette	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LE FOLGOËT	LE GALL	Michel	X		
LE FOLGOËT	LE ROUX	Emmanuelle	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	BERTHOU	Christine	X		
LESNEVEN	BOUCHARÉ	Julien	X		
LESNEVEN	CHAPALAIN	Claire	X		
LESNEVEN	CORNIC	Pascal	X		
LESNEVEN	KERMARREC	Nicolas	X		Arrivée au point 4
LESNEVEN	LOAËC	Guy		X	
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie		X	Pouvoir à Isabelle QUILLEVERE
LESNEVEN	QUILLEVÉRE	Isabelle	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	BOUCKAERT	Isabelle	X		Arrivée au point 4
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	MAYOL	Sandrine	X		
PLOUDANIEL	SERVEL	Philippe	X		
PLOUDANIEL	TANNÉ	Michel		X	Pouvoir à Pierre GUIZIOU
PLOUIDER	LAGADEC	Marylène	X		
PLOUIDER	MAZÉ	David		X	Pouvoir à Marylène LAGADEC
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABGRALL	Sandrine	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ZION	Jean-Clément	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
SAINT-MEEN	MADEC	Jean-Pierre	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : LE ROUX Emmanuelle

## | ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 15 décembre 2021
- 2) Communication des décisions du Bureau Communautaire
- 3) Communication des décisions prises par délégation et décision de la Présidente
- 4) DSP Meneham : attribution Bistrot des Légendes
- 5) Finances : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)
- 6) Rapport égalité Femmes/Hommes
- 7) Etat annuel des indemnités des élus
- 8) Abattoir : bilan de l'année 2021 – remise commerciale
- 9) Convention CAPLD/CLCL : assainissement collectif et eau potable
- 10) Convention CLCL/Kerlouan : vidéoprotection du casino de Kerlouan
- 11) Questions diverses

## 1 | APPROBATION DU PROCES -VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2021

Le conseil communautaire est invité à approuver le procès-verbal de la dernière réunion.

Décision : Approuvé à l'unanimité

## 2 | COMMUNICATION DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire est informé des décisions prises par le Bureau communautaire :

### ➤ Bureau du 13 décembre 2021 :

- RH : modification du tableau des emplois permanents
- RH : création d'emplois non permanents – accroissement temporaire d'activité
- RH : création d'emplois non permanents – accroissement saisonnier d'activité
- RH : Compte Personnel de Formation (CPF)
- RH : Forfait mobilités durables
- RH : modification de la convention CLCL/SPAAL
- Egalité professionnelle Femmes/Hommes – Présentation du projet
- Demande DETR 2022 de la CLCL

Le conseil communautaire est invité à valider ces décisions.

Décision : Approuvé à l'unanimité

## 3 | COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION ET DECISION DE LA PRESIDENTE

La Présidente a effectué des virements de crédits de la ligne dépenses imprévues (022) vers d'autres chapitres budgétaires pour différents budgets.

Budget principal : le 7 décembre 2021, virement de 700€ vers l'article 673 titres annulés sur exercices antérieurs pour régularisation.

Budget assainissement : le 23 décembre 2021, virement de 25000€ vers l'article 6611 intérêts réglés à l'échéance pour paiement des ICNE 2021 (Intérêts Courus Non Echus).

Budget DSP eau : le 23 décembre 2021, virement de 50€ vers l'article 6611 intérêts réglés à l'échéance pour paiement des ICNE 2021 et virement de 1500€ à l'article 6718 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion pour régularisation.

Budget eau : le 23 décembre 2021, virement de 6100€ vers l'article 6611 intérêts réglés à l'échéance pour paiement des ICNE 2021.

Le conseil communautaire est invité à valider ces décisions.

Décision : le conseil communautaire valide ces décisions à l'unanimité.

## 4 | DSP MENEHAM : ATTRIBUTION DU BISTROT DES LEGENDES

### Attribution Bistrot des légendes : période du 01/02/2022 au 31/01/2028

Considérant que la Délégation de Service Public (DSP) arrivait à échéance au 31 Décembre 2021, il avait été proposé au Conseil Communautaire du 10/11/2021 (délibération CC/110/2021) de se prononcer sur l'attribution des DSP du site de Meneham à Kerlouan pour la période du 01/01/2022 au 31/01/2028 :

- ✓ Vu le code de la commande publique et en particulier sa troisième partie,
- ✓ Vu les articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- ✓ Vu l'avis de la commission finances/commande publique du 10/02/2021,
- ✓ Vu la délibération CC/08/2021 du 17/02/2021 actant du mode de délégation et autorisant Madame la Présidente à prendre et signer toute décision relative à la passation, l'attribution et l'exécution de cette délégation, dans le respect des textes,
- ✓ Vu la remise des plis du 06/07/2021,
- ✓ Vu l'avis de la commission de délégation de service public (CDSP) du 06/09/2021, autorisant l'exécutif à négocier avec les candidats,
- ✓ Vu les auditions de négociation menées par l'exécutif en septembre et octobre,
- ✓ Vu la délibération CC/110/2021
- ✓ Vu la convocation aux élus communautaires, dûment transmise dans un délai de 15 jours calendaires francs.

Par délibération n° CC/110/2021, le Conseil Communautaire a validé le choix des délégataires, approuvé les Contrats, et autoriser la Présidente à prendre et signer toute décision relative à l'attribution et l'exécution de cette délégation.

C'est pourquoi, l'exécutif et les services concernés par ce dossier, se sont tout de suite rapprochés de l'attributaire désigné. Malgré sa grande motivation, et après de nombreux échanges et recherches de solutions, celui-ci n'a finalement pas été en mesure d'apporter les garanties financières suffisantes à une reprise. Cela aurait également pu avoir comme conséquence de mettre en péril son autre affaire (privée) qui participe, elle aussi au tissu économique local.

Il s'est donc retiré officiellement par écrit le 23/12/2021.

L'exécutif a donc examiné les différentes options disponibles. Il est apparu que le maintien d'un service public de qualité sur le site de Meneham était important.

Les textes relatifs aux DSP impliquent également une reprise du personnel entre ancien exploitant et nouvel exploitant. Il n'apparaissait pas opportun que tout ce personnel soit licencié (pour des motifs humains, mais également économique en cas de recours).

L'exécutif a donc accepté la procédure de retrait, et proposé un avenant de prolongation d'un mois à l'actuel délégataire, la SARL Kergir (Monsieur Frederic Giraud). Le temps de réfléchir à une solution.

Le contexte concurrentiel autour de la DSP restauration de Meneham, ainsi que les potentielles contraintes imposées aux fermiers étant complexes (très peu de candidats, malgré une publicité nationale et du sourcing poussé), il ne semble pas judicieux d'abandonner la procédure pour relancer une mise en concurrence. Cela n'aurait pour seul effet qu'une perte financière pour la CLCL (redevance, fréquentation touristique, frais de publicité et temps passé par les agents et élus, potentiel litige pour les licenciements). Un passage en bail commercial, ou AOT, après mise en concurrence, ne semble pas assez protecteur pour la CLCL (indemnité d'éviction, perte de supervision sur la qualité de la restauration, les tarifs pratiqués...).

En conclusion, considérant que toutes les étapes législatives et réglementaires ont été respectées, l'exécutif, par la voix de sa Présidente, propose ainsi, d'attribuer :

- **La DSP Bistrot des Légendes** à la société SARL KERGIR, représentée par Monsieur Giraud ;  
Pour un montant prévisionnel de redevance de 160 910 € sur la totalité de la délégation (hors charges).  
Complété par un pourcentage sur le chiffre d'affaires de 2% au-delà d'un point d'équilibre financier  
Ce choix a été opéré sur la base du classement (candidat arrivé 2<sup>ème</sup>).

Conformément aux dispositions relatives aux DSP, les élus communautaires ont ainsi été informés des avantages et inconvénients des propositions notées par la CDSP, ainsi que des modalités détaillées des contrats qui seront signés et leur économie générale. Nous rappelons que ces éléments ont fait l'objet d'un 1<sup>er</sup> envoi le 10/01/2022 par mail.

**Le Conseil Communautaire est invité à :**

- Valider le choix du délégataire ;
- Approuver le contrat ;
- Autoriser la Présidente à prendre et signer toute décision relative à l'attribution et l'exécution de cette délégation avec ce délégataire.

**Décision** : Approuvé à l'unanimité

## 5 | DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 TOUS BUDGETS - ANNEXE 1

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientations Budgétaires doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif.

Il permet au conseil communautaire d'échanger sur les propositions d'opérations, sans avoir de caractère décisionnel.

Ce document figure dans le dossier financier ci-joint, annexe 1, il est suivi du rapport 2021 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

**Le conseil communautaire est invité à échanger sur le Débat d'Orientations Budgétaires proposé.**

En introduction, Claudie Balcon précise le contexte du débat d'orientations budgétaires. Il s'inscrit dans le projet de territoire communautaire, et constitue notamment la déclinaison du plan d'actions de 2022.

Après la présentation par Pascal Goulaouic, les élus échangent.

Sandrine ABGRALL indique que le PCAET est un sujet transversal et sollicite une meilleure visibilité pour les actions menées et portées par les élus et les services communautaires. Elle souhaite une communication de ces différentes actions.

Christophe BELE répond que ces données très variées vont être compilées pour une communication lors d'une prochaine séance de conseil communautaire.

Marylène LAGADEC souhaite intervenir sur l'inscription d'une dépense de 350 000 € par an dans le budget principal pour subventionner le budget des ZAE. Elle craint en effet que l'absorption des déficits des ZAE vienne peser et impacter les résultats financiers du budget principal de la CLCL sur plusieurs années.

Pascal GOULAOUIC indique que cette démarche vise à un meilleur équilibre et permettra d'étaler cette charge sur 10 ans au lieu d'effectuer la subvention d'équilibre à la clôture du budget des ZAE. Ces déficits de zones ont un impact non négligeable sur le budget principal.

René PAUGAM souhaite que soit fait un lien entre les investissements menés dans les ZAE et les recettes perçues (ex : ventes, taxe d'aménagement...).

Pascal KERBOUL invite à réfléchir sur le besoin de proposer de nouveaux terrains aux entreprises compte tenu du rythme soutenu de la commercialisation des lots dans les zones d'activités communautaires.

Raphaël RAPIN confirme effectivement que recevoir et fidéliser les entreprises est primordial pour notre territoire. La grande majorité des habitants de la CLCL y travaille. Il est cependant difficile de quantifier l'effet positif de l'activité des acteurs économiques.

Marylène LAGADEC propose d'essayer de fixer « le juste prix » des terrains à vendre aux entreprises afin de limiter le déficit des budgets zones d'activité économique.

René PAUGAM évoque la préoccupation de la sobriété foncière. Il convient de faire attention aux tarifs de commercialisation des terrains à vocation économique. Il invite à réfléchir différemment l'aménagement des ZAE et l'installation des entreprises afin d'économiser la consommation de terrains (ex : par la mutualisation des espaces comme les places de stationnement).

Marylène LAGADEC aborde ensuite les charges de personnel. Elle souhaite que toute nouvelle embauche soit être bien étudiée en amont puisque cela va impacter le budget de fonctionnement de la CLCL les prochaines années et à long terme.

Claudie BALCON indique que la CLCL est dotée de plus en plus de compétences et de fait, de plus en plus de technicité est demandée aux agents. Elle témoigne de la charge de travail du personnel. D'autre part, elle précise que toute création de poste est étudiée attentivement par les services, les élus, les commissions. Claudie BALCON prend l'exemple du transfert de compétences eau et assainissement et de la charge importante de travail. Elle ajoute que tous les postes ne sont pas pérennes et sont liés à un besoin sur une durée limitée. Ainsi, en 2022, un poste sera ouvert dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour la gestion des assainissements non collectifs polluants.

Pour terminer, Pascal GOULAOUIC ajoute que toute mission ne signifie pas systématiquement une internalisation, l'externalisation est également à étudier pour des besoins ponctuels.

**Décision : Adopté à l'unanimité.**

## **6 | RAPPORT EGALITE FEMMES /HOMMES- ANNEXE 1**

Ce rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes/Hommes figure en annexe 1, après le dossier financier.

**Après avoir pris connaissance du rapport, il est demandé au conseil communautaire de l'approuver.**

**Décision : Le conseil communautaire approuve ce rapport.**

## 7 | INFORMATION RELATIVE A L'ETAT ANNUEL 2021 DES INDEMNITES DES ELUS

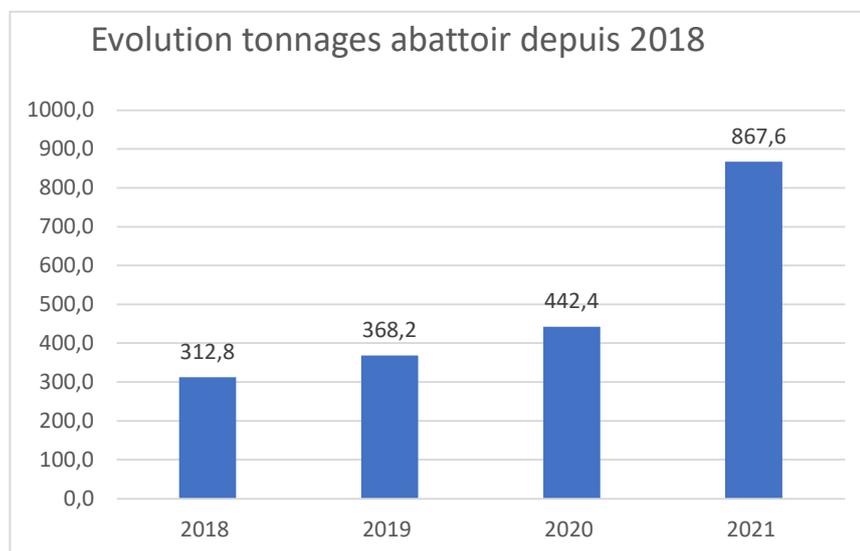
Chaque année, les EPCI à fiscalité propre doivent établir un état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par tous les membres de leur organe délibérant (article 92 4° de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 codifié à l'article L.5211-12-1 du CGCT).

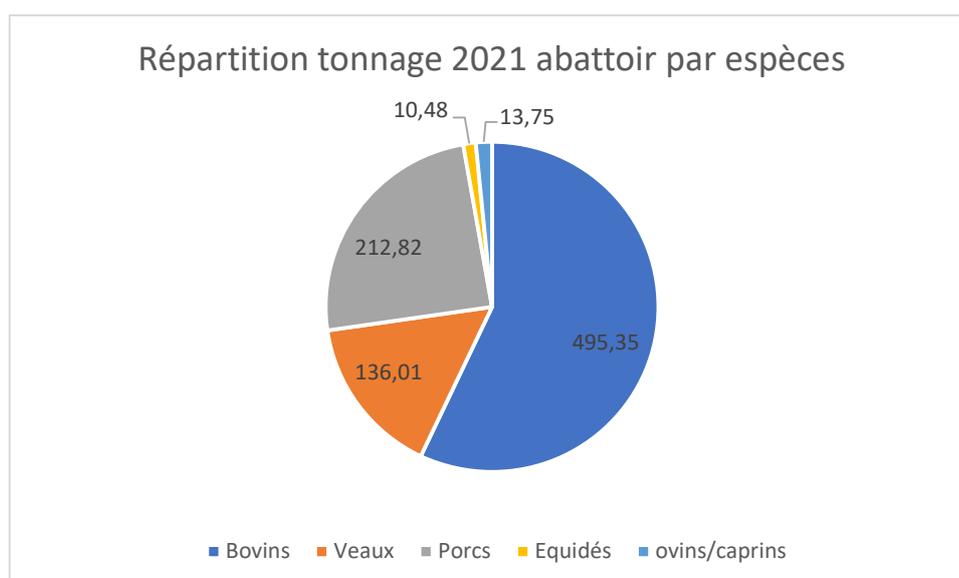
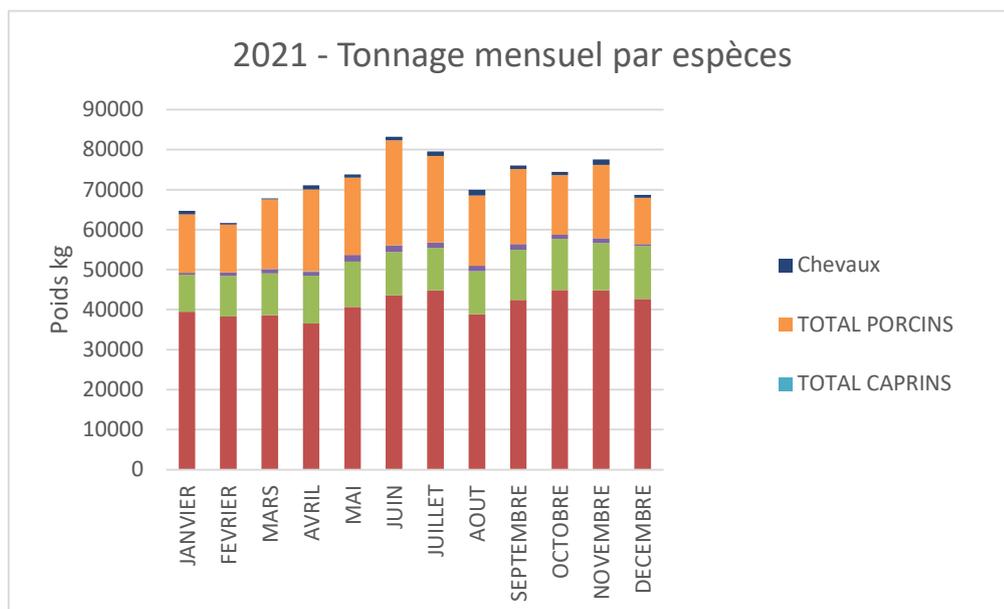
Cet état des indemnités, libellées en euros, de manière nominative, est communiqué aux conseillers communautaires avant l'examen du budget.

NOM PRENOM	FONCTION	INDEMNITES 2021
BALCON CLAUDIE	Présidente 2020-2026	25 203,36 €
BELE CHRISTOPHE	Vice-président 2020-2026	9 287,88 €
COLLIOU CHRISTIAN	Vice-président 2020-2026	9 287,88 €
GALLIOU CECILE	Vice-présidente 2020-2026	9 287,88 €
GOULAOUIC PASCAL	Vice-président 2020-2026	9 287,88 €
GUIZIOU PIERRE	Vice-président 2021-2026	5 701,73 €
KERBOUL PASCAL	Vice-président 2020-2026	9 287,88 €
PAUGAM RENE	Vice-président 2020-2026	9 287,88 €
QUINQUIS YVES	Vice-président 2020-2026	9 287,88 €
RAPIN RAPHAEL	Vice-président 2020-2026	9 287,88 €
TANNE MICHEL	Vice-président 2020-2021	3 586,15 €

**Décision** : Le conseil communautaire prend acte de cet état annuel 2021 des indemnités des élus.

## 8 | ABATTOIR : BILAN 2021 - REMISE COMMERCIALE





En 2021, l'abattoir a traité 867 tonnes de carcasses. Ce tonnage est supérieur à l'objectif annuel de l'abattoir pour 2021. L'évolution de l'abattoir et de ses clients laisse encore des perspectives de développement. Il est ainsi raisonnable de penser pouvoir tendre à court terme vers les 1000 tonnes, ce qui est la capacité de l'agrément de l'abattoir.

Il est constaté une forte augmentation des tonnages de bovins et de veaux qu'il convient de prendre en compte commercialement.

Au conseil communautaire du 19/05/2021, des tarifs dégressifs en fonction des volumes ont été votés sur les veaux et les bovins. Ces tarifs ont été appliqués à compter du 01/07/2021.

Un tarif dégressif est en place pour les porcs depuis 2020 sur l'abattoir.

En parallèle, les tarifs de l'abattoir ont augmenté de 1,2% au 01/01/2021 et de 5% au 01/07/2021 sur les bovins pour les professionnels et 10% pour les particuliers.

Une facturation de la découpe a également été mise en place au 01/07/2021.

L'année 2021 est une année de transition où les charges de personnel entre les agents quittant leurs postes et ceux arrivant en formation n'ont pas pu être optimisées mais l'augmentation conjuguée des tarifs et des volumes a permis une évolution des recettes permettant de compenser en partie ces dépenses.

Compte tenu des bons résultats 2021 de l'activité de ce service et de la bonne collaboration avec les apporteurs, il est proposé de prendre en compte cette forte augmentation des tonnages de bovins et de veaux et d'accorder aux apporteurs une remise commerciale calculée par application du barème de dégressivité voté au conseil communautaire du 19/05/21 sur les tonnages effectués au premier semestre 2021, soit un montant global de 3 828,62€ pour les bovins et 1 818,19€ pour les veaux.

La grille de dégressivité posée par délibération du conseil communautaire n° CC/54/2021 du 19/05/2021 est la suivante :

- Pour les bovins :

Tranche en tonnes cumulées par an pour les bovins	Réduction de prix appliquée sur le HT sur la tranche concernée uniquement
< 25 tonnes	0% sur la tranche
De 25 à < 50 tonnes	2.5% sur la tranche
De 50 à < 100 tonnes	5% sur la tranche
≥100 tonnes	10% sur la tranche

- Pour les veaux :

Tranche en tonnes cumulées par an pour les veaux	Réduction de prix appliquée sur le HT sur la tranche concernée uniquement
< 5 tonnes	0% sur la tranche
De 5 à < 10 tonnes	5% sur la tranche
≥ 10 tonnes	10% sur la tranche

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 décembre 2021,

Vu l'avis favorable de la commission finances marches prospectives réunie le 18 janvier 2022,

**La Présidente propose au conseil communautaire d'accorder une remise commerciale aux apporteurs de gros bovins et veaux selon les modalités qui viennent d'être exposées**

Christophe BELE précise que l'image de l'abattoir évolue favorablement. Tout se passe très bien entre les anciens et les nouveaux apporteurs.

Concernant les frais de personnel :

Auparavant, 5 personnes travaillaient à l'abattoir. Sur ces 5 personnes, 3 ont été reclassées dans d'autres services - SPED et le service Eau et Assainissement - à cause de Troubles Musculosquelettiques (TMS).

Actuellement, l'équipe est composée de 4 agents et 2 agents intérimaires. Il reste encore une personne à reclasser à cause de TMS.

L'abattoir est un outil qui fonctionne à son juste potentiel alors qu'avant il fonctionnait à 30 ou 40 % de celui-ci.

Des discussions sont en cours avec la CCPA afin de faire évoluer encore plus favorablement l'abattoir.

Marylène LAGADEC souhaite savoir si les résultats 2021 sont connus.

Pascal GOULAOUIC et Christophe BELE répondent que le résultat devrait être tout juste positif ou égal à 0 grâce au versement de la subvention d'équilibre (100 000 €).

**Décision** : Adopté à l'unanimité.

## 9| CONVENTION CAPLD /CLCL : EAU POTABLE-ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ANNEXE 2

Au 1er janvier 2019, la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas (CAPLD) s'est vue transférer la compétence eau potable. Elle a délégué à cette même date, par contrat de concession, la gestion des services eau potable et assainissement à la SPL Eau du Ponant, pour une durée de 9 ans.

Au 1er janvier 2020, la Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL) s'est vue transférer les compétences eau potable et assainissement, qu'elle gère en régie.

Les anciennes conventions régissant les conditions de gestion des équipements et reprises par les collectivités concernées dans le cadre du transfert des compétences précitées, doivent être revues pour :

- la vente d'eau potable,
- la desserte assainissement de certains secteurs de la commune de Ploudaniel sur la station d'épuration du Bois Noir à Landerneau,
- l'exploitation d'un poste de refoulement sur la zone de St Eloi/Sant Alar.

### **Vente d'eau potable en Gros**

Par transfert de compétence, la CAPLD a 7 de ses administrés abonnés au service public de distribution d'eau potable de la CLCL. Les secteurs concernés sont :

- Lieu-dit Loc Ar Bruc, sur la commune de Plouédern, pour 5 abonnés,
- Lieu-dit Kerafranc, sur la commune de Plouédern, pour 2 abonnés.

Ces situations s'expliquent par un choix de facilité technique de desserte des abonnés grâce à un réseau public communal proche et accessible mais présente une inégalité de traitement sur un même territoire.

La CAPLD a décidé, suite à un avis favorable de son bureau communautaire d'un traitement homogène des usagers du service sur son territoire, et que ces 7 abonnés deviendraient, à partir du 1er janvier 2022, des abonnés du service d'eau potable de la CAPLD. La tarification votée par la CAPLD leur sera donc appliquée et la SPL Eau du Ponant assurera leur facturation.

Sur le lieu-dit Loc Ar Bruc, le comptage des volumes se fera par un compteur de vente d'eau en gros.

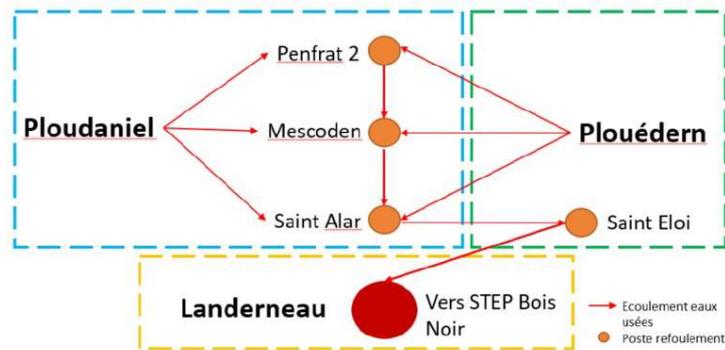
Sur le secteur de Kerafranc, le comptage des volumes se fera sur la base des relevés des compteurs des 2 abonnés. Les consommations seront facturées par la CLCL sur la base de la grille tarifaire votée annuellement sur la commune concernée.

Dans l'autre sens, la CAPLD dessert la nouvelle zone d'activité économique de St Eloi/Sant Alar à Ploudaniel. Le comptage s'effectuera par l'intermédiaire de 2 compteurs de vente d'eau en gros. La convention proposée régit donc ces ventes d'eau en gros entre la CLCL et la CAPLD. La CAPLD facturera la CLCL en fonction des consommations « en gros » suivant la tarif indiqué et révisé suivant les conditions décrites dans la convention proposée.

## Transfert et le traitement des eaux usées de la commune de Ploudaniel sur le système épuratoire de la CAPLD

Le transfert des eaux usées d'une partie de la commune de Ploudaniel (ZAE de Mescoden, quartiers de Penfrat...) est assuré par le réseau de la CLCL avant que ces eaux usées ne soient traitées à la station d'épuration du Bois Noir à Landerneau. Les conditions administratives, techniques et financières du raccordement de la CLCL au système d'assainissement collectif constitué des réseaux, postes de refoulement et station de traitement de Landerneau Bois noir, propriétés de la CAPLD, font l'objet d'une convention qui doit être mise à jour afin de prendre en compte la création de la ZAE de St Eloi/Sant Alar.

Le synoptique ci-après présente le transfert des eaux usées de Ploudaniel et Plouédern vers la station d'épuration du Bois Noir.



### **Convention de participation financière de la CAPLD à l'exploitation de postes de refoulement appartenant à la CLCL.**

Les Zones d'Activités Economiques de Saint Eloi/Sant Alar, Lézéon et Saint Eloi Nord sont desservies par des postes de relèvement d'eaux usées dédiés à l'assainissement collectif, situés sur la commune de Ploudaniel (CLCL), qui desservent également des usagers situés sur la commune de Plouédern (CAPLD). Il s'agit des postes de Penfrat 2, Mescoden et Sant Alar.

Ces postes sont la propriété de la CLCL. Ils sont exploités et maintenus par la CLCL et son service de l'eau et de l'assainissement. La convention définit la répartition des coûts d'exploitation engendrés par ces postes entre la CAPLD et la SPL Eau du Ponant d'une part et le service de l'eau et de l'assainissement de la CLCL d'autre part.

Ces conventions, disponibles en annexe 2, ont fait l'objet d'une validation de principe par le conseil d'exploitation de l'eau et de l'assainissement de la CLCL le 22/09/2021.

**La Présidente propose au conseil communautaire :**

- D'abroger les conventions pré existantes gérant la distribution de l'eau potable et la gestion, le transport et le traitement des eaux usées, dans les secteurs concernés, à l'entrée en vigueur des nouvelles conventions proposées,
- D'approuver les conventions jointes en annexe régissant les conditions administratives, techniques et financières des relations entre les services eau et assainissement respectifs de la CAPLD et de la CLCL.

**Décision : Adopté à l'unanimité.**

## 10 | CONVENTION CLCL / COMMUNE DE KERLOUAN : VIDEOPROTECTION DU CASINO DE KERLOUAN

A titre d'essai, une vidéoprotection a été mise en place sur le parking du casino à Kerlouan qui est historiquement un lieu de dépôts sauvages très important.

La demande d'autorisation préalable en préfecture avait été réalisée en amont.

L'équipement a été posé mi-août 2021.

La salubrité des abords du point d'apport volontaire est une responsabilité de la commune. Toutefois, dans un souhait commun entre la CLCL et la commune de lutter contre les dépôts sauvages, un accord de principe proposait :

- Le partage des coûts du système de vidéo à hauteur de 50% entre la commune et la CLCL soit un coût pour la CLCL de :
  - ⇒ 428,40€TTC par an pour la location du système
  - ⇒ 252€TTC/an pour la maintenance du système
  - ⇒ Soit un coût annuel de 680,40€TTC/an
  - ⇒ Pour une durée de 5 ans

La commission TEE a donné un avis favorable au projet de convention le 30 novembre 2021.

Depuis l'installation de l'équipement :

- Les pictogrammes réglementaires ont été installés sur le site,
- Un communiqué de presse a été fait avec C. BELE et C. COLLIOU pour expliquer la démarche.

Il a été constaté :

- Une très forte diminution des dépôts sauvages sur le point,
- Pas de vase communiquant avec d'autres points de la commune,
- Plus de 50 plaintes déposées et instruites,
- 3 usagers facturés d'une redevance dépôts sauvages par le service déchets.

**La Présidente propose au conseil communautaire :**

- **De valider le projet de convention entre la CLCL et la commune de Kerlouan, et de l'autoriser à l'appliquer.**

**Décision** : Adopté à l'unanimité.

## 11 | QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### 11-1 Question supplémentaire

**En préambule au conseil communautaire, la Présidente a demandé l'autorisation d'ajouter une question supplémentaire en fin de séance. Cette demande a recueilli un avis favorable des conseillers communautaires.**

Suite à un remaniement du conseil municipal de la commune de TREGARANTEC, Madame Magali CORRE remplacera l'actuel titulaire, Monsieur Samuel HENRY, à la commission Enfance-Jeunesse. Le tableau des commissions thématiques est mis à jour (en annexe).

**Décision** : Le conseil communautaire prend acte de cette modification.

## 11-2 Report du séminaire n° 3 SCoT

Vu le contexte sanitaire actuel, le Pays de Brest a décidé de reporter le séminaire n° 3 du SCoT. Prévu initialement le vendredi 4 février matin à l'Avel Vor à Plougastel-Daoulas, il se tiendra le :

**Jeudi 21 avril 2022 le matin suivi d'un déjeuner,  
À Avel Vor - Plougastel-Daoulas.**

Raphaël RAPIN encourage vivement les élus à s'y inscrire.

## 11-3 Séminaire dédié aux élus sur la stratégie de trait de côte

La CLCL est engagée dans une démarche de construction de sa stratégie de trait de côte avec le soutien de la DREAL et du CEREMA.

5 ateliers ont été réalisés afin de coconstruire des propositions.

A chaque fois, ces ateliers ont réuni 30 à 40 personnes : professionnels, élus, usagers particuliers, ...

Globalement peu d'élus ont participé à la démarche.

Il est donc primordial de faire un retour aux élus sur les travaux qui ont été menés et qui nécessiteront ensuite des arbitrages.

**Un séminaire de présentation dédié aux élus est programmé :**

**Le mercredi 02 mars à 18h00 -salle Kerjezequel.**

Il convient d'y inviter l'ensemble des élus communaux.

Raphaël RAPIN encourage aussi largement les élus communaux à participer à ce séminaire. La CLCL est un des 3 territoires bretons soutenus par l'Etat/Région/CEREMA pour mener un travail sur la manière d'occuper nos territoires « demain ».

La CLCL porte l'élaboration d'une stratégie territoriale intégrée du trait de côte. Travail remarquable mené avec les habitants volontaires et partenaires.

Ce travail doit être pris en compte dans notre politique communautaire de planification. Cela concerne l'ensemble de nos 14 communes et non exclusivement les communes littorales. L'ensemble des élus communaux doit s'en emparer et est vivement convié à cette réunion du 02 mars.

## 11-4 Année 2022 : dates des conseils communautaires

Mercredi 26 janvier 2022	18h00	Conseil communautaire (DOB)
Mercredi 23 février 2022	18h00	Conseil communautaire (CA)
Mercredi 30 mars 2022	18h00	Conseil communautaire (BP)
Mercredi 27 avril 2022	18h00	Conseil communautaire
Mercredi 18 mai 2022	18h00	Conseil communautaire (option - à confirmer)
Mercredi 29 juin 2022	18h00	Conseil communautaire
Mercredi 28 septembre 2022	18h00	Conseil communautaire
Mercredi 9 novembre 2022	18h00	Conseil communautaire
Mercredi 14 décembre 2022	18h00	Conseil communautaire

Questions/informations diverses :

Maison France Services : Cécile GALLIOU informe de la visite du site, Boulevard frères lumière, les 28 janvier et 4 février de 14h00 à 16h00 pour les personnels des mairies et élus.

Cartes « un geste pour la planète et le climat » : Sandrine ABGRALL rappelle que ces cartes ont été distribuées lors du conseil communautaire du 15 décembre 2021. Chacun doit y indiquer un geste ou une action en faveur du réchauffement climatique. Claudie BALCON demande aux conseillers communautaires de faire retour de leur carte au secrétariat de direction de la CLCL et un compte-rendu sera effectué en fin de séance au prochain conseil communautaire du 23/02/2022.

Brocante de matériaux : Yves QUINQUIS informe que dans le cadre du G4DEC, cette brocante sera organisée à Lesneven, salle Jean-Pierre Caraes les 24 et 25 février. Y seront proposés à la vente des surplus de stocks ou d'erreurs de commande d'entreprises du bâtiment.

Fin de la séance à 19 h 40.